

Questions orales

M. Paproski: Nous en dorérons un pour vous.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campagnolo: Les honorables députés de l'opposition veulent-ils savoir quelle assistance est accordée aux athlètes canadiens? Ma direction avait mis au point un programme pour les Jeux. Ce programme était subventionné beaucoup plus qu'il ne l'est maintenant par le secteur privé, mais comme ce dernier a retiré en partie son soutien, le gouvernement a dû combler cette perte financière. Il l'a fait grâce à Loto Canada.

Le député voudrait savoir quand l'école nationale d'entraînement sera établie. La première section sera formée le 1^{er} septembre. Dans d'autres domaines d'appui aux athlètes, nous avons un programme national d'entraînement à la télévision qui commencera le printemps prochain. Si les honorables députés de l'opposition veulent savoir quels sont les fonds versés par les Canadiens pour aider les athlètes, ils n'ont qu'à le demander et je leur fournirai les sommes allouées à chaque athlète qui reçoit des Canadiens un financement indispensable.

LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE NATIONALE D'ENTRAÎNEURS—LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-elle dire à la Chambre si elle a réussi à en arriver à une entente quelconque avec les provinces, puisque leur collaboration sera indispensable pour établir une école nationale d'entraînement? Et si elle a réussi à en arriver à une entente, pourquoi n'en a-t-elle pas informé la Chambre?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Il s'agit là d'un sujet plutôt délicat, monsieur l'Orateur. On avait prévu la tenue de deux rencontres fédérales-provinciales en matière de sports. La première devait se tenir en novembre dernier, mais fut entre temps annulée, et la dernière s'est tenue en juin, mais on ne m'avait pas invitée à y assister. Quand les provinces veulent s'entretenir avec moi, je suis toute disposée à le faire.

M. Paproski: Les provinces ne veulent pas de vous dans les vestiaires.

* * *

[Français]

LA CONFÉDÉRATION

ON PROPOSE LA CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SUR L'UNITÉ NATIONALE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le très honorable premier ministre est maintenant disposé à accepter la suggestion de l'opposition en ce qui a trait à l'établissement d'un comité mixte du Parlement avec tous les députés de la Chambre des communes au sujet de la question de l'unité nationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme je l'ai dit, je crois, au cours du débat, il me semble que nous sommes un peu tard dans la session pour établir ce comité. Nous espérons que d'ici quelques jours la

Chambre pourra ajourner, et je ne vois pas vraiment l'utilité de débattre la résolution dont parle le député si la session doit prendre fin, dans quelques jours.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE—LES RESPONSABLES DE LA POLITIQUE DE COMMERCIALISATION

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'aimerais revenir sur le témoignage qu'a rendu le président de l'Énergie atomique du Canada Limitée devant la commission Porter le 12 juillet. Interrogé sur les pratiques de commercialisation de l'EACL et plus précisément sur la vente du réacteur à l'Argentine, il a en effet répondu ceci:

Le gouvernement du Canada est responsable de la politique de commercialisation.

Il a poursuivi en disant à propos de la transaction avec l'Argentine que cette vente entrerait dans la catégorie d'une vente à perte pour ouvrir un débouché. Étant donné ces déclarations du président de l'EACL, dans lesquelles il décline toute responsabilité pour les pratiques de commercialisation, étant donné la lettre adressée par M. Foster au député de Vegreville, dans laquelle il décline toute responsabilité pour les pratiques de commercialisation de l'EACL, compte tenu du déficit de 130 millions de dollars et du fiasco par lequel s'est soldé le contrat avec l'Argentine, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est lui ou son prédécesseur à ce portefeuille qui a sanctionné cette politique de mise en marché attribuée au gouvernement par le président de l'EACL lorsqu'il l'a décrite comme une vente à perte?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si l'on écoute attentivement la question de l'honorable représentante, on remarque une certaine confusion, qui est peut-être voulue de sa part. Pour commencer, elle parle de politiques de commercialisation, et ensuite de pratiques de commercialisation et elle confond totalement ces deux notions dans l'espoir d'accentuer la confusion d'une situation déjà complexe. En ce qui concerne la vente des réacteurs, la politique du gouvernement a consisté à vendre des réacteurs. Voilà pour la politique de commercialisation. En ce qui concerne les pratiques de commercialisation, il s'agit d'une politique de gestion de société.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre s'il démentit les déclarations faites par le président de l'EACL devant la Commission Porter, déclarations dans lesquelles il posait des questions particulières quant aux pratiques de commercialisation qu'il attribuait au gouvernement du Canada.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentante veut consulter le hansard et relire sa première question, elle constatera que celle-ci concernait la politique de commercialisation, et non pas les pratiques de commercialisation.